

Informations pratiques

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour pouvoir inscrire leurs enfants, les familles doivent adhérer à l'association Familles Rurales. La carte d'adhérent est valable dans toutes les associations Familles Rurales de France.

INSCRIPTIONS

Les enfants peuvent être inscrits à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Ils doivent être inscrits au plus tard le lundi de la semaine précédente.

Les inscriptions se font par mail ou par téléphone :

06 14 97 63 65

alsh.denat@gmail.com

TARIFS

Les tarifs des différentes prestations dépendent du **quotient familial mensuel** des parents et de leur régime obligatoire.

Plusieurs moyens de règlement sont acceptés.

Pour les ressortissants de la MSA, nous acceptons les PASS ALSH.

LE PROJET DES FAMILLES RURALES

- Répondre aux besoins d'activités et de services des familles dans les territoires ruraux et accompagner les parents dans leurs missions éducatives.
- Développer un environnement économique, social, éducatif et culturel favorable aux familles.
- Participer à l'animation de la vie sociale, au dynamisme et à l'attractivité des territoires ruraux et périurbains.
- Créer du lien et de la convivialité.
- Encourager les familles à participer et à s'engager.



Des questions ?

Contactez :

- La directrice, Jennifer :

06 14 97 63 65

alsh.denat@gmail.com

- L'association Familles Rurales de Dénat :

La Marmandie

81120 DÉNAT

famillesruralesdenat@gmail.com

Association Familles Rurales de Dénat

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) LES P'TITS LOUPS DE DÉNAT



L'ALSH Les P'tits Loups de Dénat accueille les enfants **de 3 à 12 ans**, la première partie des vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps, en Juillet et les mercredis en période scolaire, **de 7h30 à 18h30**.

EXTRASCOLAIRE

PÉRIODES D'ACCUEIL

L'ALSH ouvre ses portes, du lundi au vendredi (sauf jour férié), de 7h30 à 18h30 :

- La **première semaine des vacances de Toussaint**,
- La **première semaine des vacances d'hiver**,
- La **première semaine des vacances de printemps**,
- En **juillet**.

LIEU D'ACCUEIL

Les enfants sont accueillis **à la salle des fêtes Robert Raynal**.

L'ALSH peut utiliser le terrain de foot, le city-stade et l'aire de jeux pour enfants.

Les animateurs accompagnent le groupe des 3-5 ans à l'école maternelle pour les temps d'activité ou de repos. Le mobilier et les sanitaires y sont adaptés à la taille des plus jeunes.



Créé en 2004,

l'ALSH Les P'tits Loups a vocation à répondre aux besoins et attentes des familles de Dénat et des environs. Ces dernières sont invitées à s'impliquer dans sa gestion et dans l'association Familles Rurales de Dénat.



PÉRISCOLAIRE

PÉRIODES D'ACCUEIL

En période scolaire, l'ALSH accueille les enfants **les mercredis**, de 7h30 à 18h30.

LIEU D'ACCUEIL

Les enfants sont pris en charge **dans les locaux de l'école du village**.

Seul le temps du repas se déroule à la salle des fêtes Robert Raynal.

Informations générales

PROJET ÉDUCATIF

Rédigé par l'association Familles Rurales de Dénat en partenariat avec les familles, il donne les principales orientations qui devront être mises en œuvre par l'équipe d'animation.

A Dénat, il met l'accent sur :

- Le respect du rythme de vie et des capacités de chacun,
- L'écoute, la solidarité et le respect entre les différents acteurs,
- Le développement de la prise d'initiative et de l'autonomie des enfants,
- La proposition d'activités diversifiées développant la créativité, la motricité, l'observation...,
- La découverte de l'environnement proche.

ACTIVITÉS

L'équipe d'animation prépare en amont un planning d'activités en laissant des créneaux libres où les enfants peuvent choisir ce qu'ils souhaitent faire.

Au programme : grands jeux, jeux sportifs, jeux coopératifs, ateliers cuisine, jeux d'expression, jeux musicaux, expériences scientifiques, activités manuelles...

ÉQUIPE D'ANIMATION

Jennifer, la directrice, est entourée d'animateurs BAFA diplômés et de jeunes aides-animateurs bénévoles. Les recommandations réglementaires sont respectées.

HORAIRES D'ACCUEIL

Les enfants doivent être amenés **entre 7h30 et 9h** le matin, et à 13h30 l'après-midi.

Les parents peuvent venir les chercher à midi ou **entre 17h et 18h30**.

